

monitoires accordées, sur ces requêtes, par l'Officialité. — Monitoires décernés : contre l'auteur de l'incendie du village de Longchaumois (1747) ; — contre les détenteurs des titres et papiers de la communauté de Château-des-Prés (1747) ; — contre les spoliateurs de la succession d'un mainmortable des Rousses (1747) ; — contre les auteurs et complices de divers vols (1747) ; — contre ceux qui accaparent les grains et les sortent de la province (1747) ; — contre ceux qui ont amené et vendu à la foire de Moirans « du bestail rouge, » au mépris des arrêts du Parlement de Besançon (1748) ; — contre les « monopoleurs de bleds (1748) ; » — contre les auteurs de dégâts commis dans la forêt du sieur Christin, de Saint-Claude, avocat en Parlement (1748) ; — contre les spoliateurs de la succession de deux mainmortables, l'un des Bouchoux, et l'autre de Croupet (1748) ; — contre les auteurs de fausses lettres de change (1749) ; — contre les auteurs et complices d'un assassinat (1749) ; — contre les détenteurs de titres et papiers de la communauté de Chemilla (1750) ; — contre les auteurs de différents vols et assassinats (1750) ; — contre un usurier (1751) ; — contre les auteurs et complices de divers vols (1751) ; — contre des distributeurs de fausse monnaie (1752) ; — contre un banqueroutier (1752) ; — contre des voleurs et des assassins (1752, 1753, 1754) ; — contre « certains quidams mal intentionnés, » qui depuis quatre à cinq ans brisent les jeunes arbres de la promenade du Truchet, à Saint-Claude, percent les canaux des fontaines publiques de cette ville, en ouvrent les réservoirs, renversent les margelles des ponts, etc. (1754) ; — contre ceux qui ont brisé une croix de pierre placée sur le chemin, entre Saint-Lupicin et Pratz, et qui ont commis différents vols dans l'église paroissiale de Saint-Claude (1755) ; — contre les auteurs de plusieurs vols commis à Saint-Julien (1755) ; — contre les auteurs de dégâts dans divers bois (1755) ; — contre ceux qui ont exposé un enfant à la porte de l'église de Longchaumois (1756) ; — contre ceux qui ont connaissance des usurpations et anticipations commises sur les biens communaux de Sepmoncel (1756) ; — contre les voleurs et recéleurs d'outils de fer et de titres et papiers appartenant à la ville de Saint-Claude (1756) ; — contre ceux qui ont exposé un enfant à la porte de l'église de Villard-Saint-Sauveur (1756) ; — contre les auteurs de plusieurs vols de bois, commis au préjudice du sieur Denis Deroche, « marchand et pourvoyeur de bois pour la marine (1757) ; » — contre les auteurs des dégâts commis dans les bois de Moirans (1757) ; — contre les détenteurs des titres servant à Ch.-Ant. Christin, avocat en Parlement, maire de la ville de Saint-Claude, pour appuyer ses droits et prétentions à la succession d'Anne de Charnage, sa pa-

JURA. — SÉRIE G.

rente (1758) ; — contre les auteurs de divers vols (1758-1759) ; — contre ceux qui ont « fabriqué » de faux « rôles d'impôts royaux, jets d'église et autres sur les habitants de la communauté du Lac-des-Rouges-Truites, jusqu'au nombre de onze, sans y comprendre celui des dîmes ; » qui ont perçu ces rôles, etc., etc. (1759) ; — contre « certains quidams mal intentionnés qui ravageoient les jardins » de la ville de Saint-Claude (1759) ; — contre ceux qui pourraient fournir quelques renseignements sur un homme de Lézat, disparu de son domicile (1759) ; — contre ceux qui ont exposé « un enfant nouvellement né à la porte de Notre-Dame, sur la grande route ancienne de Genève (1760) » ; — « contre divers voleurs (1760-1762) » ; — contre les auteurs des vols et assassinats commis sur la grande route, de Saint-Amour à Coligny, et dans le voisinage (1762) ; — contre les contrebandiers qui ont assassiné, sur le territoire de la Rixouse, un « employé de la brigade ambulante établie à la Rixouse et à Vallefin (1763) ; » — contre les spoliateurs de la succession d'un mainmortable de l'Abondance (1764) ; — contre les auteurs de différents vols et de diverses tentatives d'assassinat (1765) ; — contre les spoliateurs de la succession d'un mainmortable des Bouchoux (1765) ; — « contre ceux et celles qui, par vu, sçu, oui-dire, ont quelque connaissance, directement ou indirectement, du genre de mort » de J.-B. Thevenin, dit l'Avocat, charpentier de profession, dont on a trouvé le cadavre dans la rivière de Bienne, au bas de Morez (1766) ; — contre les auteurs et complices de vols et voies de fait commis par des inconnus à Morez, et en particulier à l'encontre du sieur A. Janet, notaire et commis au contrôle de Morez (1766) ; — contre les auteurs du vol commis dans le magasin de sel de la ville de Saint-Claude (1767) ; — contre les auteurs et complices des voies de fait commises contre les employés des fermes du Roi, au village du Lac-des-Rouges-Truites (1768) ; — contre « certains particuliers, » qui, pendant la nuit précédant la fête de la Trinité, « se sont avisés de chanter, crier et faire un bruit épouvantable dans les places et les rues publiques de Saint-Amour, de tirer les cordes et chaînes des sonnettes des portes principales d'entrée des maisons de plusieurs bourgeois et gens respectables de lad. ville, d'arracher de force et couper lesd. cordes et chaînes, » etc. (1769) ; — contre les « monopoleurs » qui, dans le bailliage d'Orgelet, font « des amas de grains de toute espèce, dans la vue de les enchérir ; » de tels hommes — est-il dit dans le monitoire, — « méritent que tout le bras de la justice s'appesantisse sur eux ; ce ne sont plus des hommes, ce sont des monstres et dans la religion et dans la société, qui en sont l'opprobre et la honte, ne cherchant qu'à s'enrichir des misères et du sang de leurs frères

(1770) ; » — contre « les monopoleurs des grains, » qui, dans le bailliage de Saint-Claude, « faisant céder à un vil et sordide intérêt toutes les considérations humaines, et s'embarrassant peu de la misère où ils voyent réduits un grand nombre de leurs concitoyens, employent toutes sortes d'intrigues et de manœuvres pour porter journellement les grains à un prix plus excessif ; » après avoir relaté les manœuvres employés par ces « monopoleurs, » le monitoire ajoute : « Au récit de semblables injustices, on est saisi d'horreur et d'indignation. On croiroit à peine que dans une religion qui ne respire que la charité et l'amour de ses semblables, que dans un monde où l'on entend partout le grand mot d'humanité, il puisse s'y trouver des hommes aussi durs et aussi inhumains. Que l'on vienne après cela nous vanter avec emphase notre siècle comme un siècle d'humanité (1770) ! » — contre les auteurs des vols qui se commettaient à Moirans (1770) ; — contre les auteurs des dégâts commis dans la forêt de C.-A.-J. Dronier, seigneur du Villard, conseiller honoraire au Parlement de Franche-Comté (1770) ; — contre les auteurs et complices de vols et d'assassinats (1770-1775) ; — contre les accapareurs de grains dans les bailliages de Saint-Claude et d'Orgelet (1771) ; — contre ceux qui pourraient fournir quelques renseignements relatifs à la succession d'un mainmortable des Bouchoux (1771) ; — contre ceux qui avaient profité de l'incendie de la maison d'un habitant de Viry, pour la dévaliser (1771) ; — contre les auteurs de l'assassinat d'un « employé des fermes du Roy au poste des Rousses (1772) ; » — contre les voleurs et recéleurs des titres et papiers de la communauté de Septmoncel (1773) ; — contre ceux qui pourraient fournir quelques renseignements pour une affaire d'inscription de faux (1773) ; — contre les « libertins, » qui ont démolé des murs dans la ville de Saint-Claude, la nuit du 9 au 10 mars 1774 (1774) ; — contre les spoliateurs de la succession de F.-G. Monnier, curé de Montagna-le-Templier (1774) ; — contre l'auteur d'une faillite frauduleuse (1775) ; — contre « certains particuliers mal intentionnés, » qui, le 30 avril 1775, ont « mis le feu dans plus de trente cantons de la forêt d'Avignon, » appartenant à la ville de Saint-Claude (1775) ; etc.

3 G. 23. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 10 feuillets, papier ; 168 pièces, papier.

1743. — Requêtes adressées à l'évêque de Saint-Claude à l'effet d'obtenir dispense d'empêchement de mariage pour consanguinité ou affinité, dispense de publication de bans, ou dispense pour contracter mariage en temps prohibé. Procès-verbaux d'enquête sur ces requêtes. Concessions de dispenses, etc. — *Principaux noms mentionnés* : Gil-

bert de Maigret, écuyer, demeurant à Coligny, et Marie-Anne Gindre, de Coligny ; Jacques Gabet, avocat en Parlement, et Jeanne-Antoine Bayard, de Saint-Claude ; Philippe Jobez, de Bellefontaine ; Pierre-Claude Chavin, des Rousses ; Claude-Romain Grandclément, de Viry ; Pierre-Claude Reverchon, de Morbier ; Anatoile Vandelle, des Rousses ; Dominique Grandmottet, des Crozets ; Jean-Claude Dalloz, de Septmoncel ; Jean-Claude Odobez, de la Rixouse ; etc.

G. 24. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 10 feuillets, papier ; 135 pièces, papier.

1744. — Dispenses de mariage, etc. — *Principaux noms mentionnés* : Claude-Antoine Romanet, de Tancua ; Claude Janod, de Valfin-sur-Valouse ; Pierre-François Martine, des Piards ; Pierre-Claude Malfroy, de Trélarce ; Laurent Morel, de Morbier ; Pierre-Claude Bavoux, de Septmoncel ; Antoine Lamy, de la Mouille ; Pierre Charpillon, de Vesces ; Claude-Joseph Vuillermoz, des Bouchoux ; Claude Richoux, de Condes ; Valentin Maillot-Guy, de l'Abbaye-en-Grandvaux ; Claude-Joseph Bunod, de Soucia ; etc.

G. 25. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1745. — Dispenses de mariage, etc. — *Principaux noms mentionnés* : Joseph Magnin, de Balanod ; Pierre-François Bonnefoy, des Rousses ; Claude Gauthier, de Véria ; François Bailly-Salins, de Morbier ; Jean-Baptiste Reymondet, de Saint-Claude ; Claude Mathieu, des Granges-de-Nom ; Philippe Regad, de Septmoncel ; Jacques Girod, de Morbier ; Jean-François Marchand, de Moirans ; Jean-Baptiste Malessard, de Louvenne ; Claude Christin, de Bois-d'Amont ; etc.

G. 26. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1746. — Dispenses de mariage, etc. — *Principaux noms mentionnés* : Jean-Pierre Waille, notaire à Saint-Lupicin ; Jean-Joseph Branche, notaire royal, capitaine-châtelain des baronnies de Mornay et d'Heyriat, et Jeanne-Marie de Liliat ; Jacques-Joseph Lamy, de Morez ; Amable Patel, de Nezen ; Jean-Pierre Nicod, de Choux ; Philippe Gruet, de Septmoncel ; Roland Mermet, des Bouchoux ; Jean-Baptiste Arbez, de Bois-d'Amont ; Claude-Joseph Grotabussiat, de Bellecombe ; etc.

G. 27. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1747. — Dispenses de mariage, etc. — *Principaux*